



La société Coulom Autocars bénéficie d'un
« Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
de 88/100 pour l'année 2024.

88/100

L'année 2023 constituait la sixième année de mesure de cet indicateur d'égalité professionnelle créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel.

Pour rappel, cet Index égalité professionnelle permet de mesurer en toute transparence, dans chaque entreprise de plus de 50 salariés, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence les points de progression de l'entreprise. Il est établi sur un barème global de 100 points et sur la base de 4 indicateurs mesurant :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.

Pour la troisième année consécutive, on constate donc le bon niveau de l'entreprise en matière d'égalité femmes hommes. La société continuera néanmoins ses efforts en matière d'égalité professionnelle, afin d'améliorer encore le niveau de mixité dans ses effectifs.